



# ASSOCIATION SPORTIVE DE FOURQUEUX

Saison 2020/2021

## HATHA YOGA (Pédagogie Eva Ruchpaul)

### ADHERENT (E)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Tél. domicile : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_ Professionnel : \_\_\_\_\_

Enseignant : Rémy JOMAT

### Cours souhaité

- Mardi de 18h30 à 19h45  
 Mardi de 20h15 à 21h30  
 Jeudi de 11h00 à 12h15

### PIECES JOINTES

Certificat médical (*obligatoire*)

### Règlements à l'ordre de l'ASF : 2 formules au choix

#### 1) Un règlement annuel :

Adhésion\* ASF 10 € plus  Cours 250 €

Banque ..... Chèque N° .....

#### 2) Trois règlements encaissés trimestriellement :

Banque .....

Adhésion\* ASF 10 € plus  1<sup>er</sup> tiers de cours 90 €. Chèque N° .....

2<sup>ème</sup> tiers de cours 80€ Chèque N° .....

3<sup>ème</sup> tiers de cours 80€ Chèque N° .....

\* : L'adhésion à l'ASF n'est due qu'une fois pour toutes les activités offertes par l'association.

## L'ouverture d'un atelier est soumise à un nombre de participants suffisant.

**PERIODICITE** : Environ 30 séances d'activités (Hors vacances scolaires) réparties sur trois trimestres.

**MODALITES DE PAIEMENTS** : Le règlement de votre inscription conditionne votre participation aux cours. Toutes nos activités sont à régler en totalité à l'inscription. Cependant, vous avez la possibilité d'établir 3 chèques que nous nous engageons à remettre à l'encaissement dans l'ordre suivant :

- Début octobre
- Début janvier
- Début avril

Pour les règlements **exceptionnels** en espèces, merci de bien vouloir faire l'appoint.

**PRISE EN CHARGE CAFY OU CE** : Vous devez régulariser en 1 chèque l'intégralité de vos cours à l'inscription et faire le nécessaire auprès des instances concernées pour en obtenir le remboursement à l'aide du récépissé de versement qui vous sera remis.

**REMBOURSEMENTS** : En cas de force majeure (Maladie ou déménagement) nous pouvons envisager un remboursement total ou partiel. Cette démarche restant toutefois exceptionnelle, elle devra faire l'objet d'une demande écrite et ne sera possible qu'avec l'aval de l'animateur concerné.

**La discipline des cours et le soin des installations sont sous la responsabilité des professeurs et intervenants.**

### **ADHERENTS MINEURS :**

- Aucun mineur ne peut être inscrit sans autorisation parentale ou du représentant légal.
- L'absence du professeur entraînant l'annulation ou le report des cours sera annoncée (sauf en cas de force majeure) par voie d'affichage apposée dans le Hall de L'Espace et sur le lieu des cours ou par courriel,
- **La personne accompagnant un mineur doit s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant au cours.**
- L'absence répétée, non justifiée d'un mineur fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

- J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions d'adhésion et des tarifs en vigueur et déclare les accepter sans réserve.

Fourqueux, le :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

**Loi Informatique et Libertés** : les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent bulletin sont obligatoires pour le traitement de l'adhésion par l'association. Elles pourront être communiquées par L'Association à ses partenaires à des fins de communication. L'adhérent peut s'opposer, sans frais, à ce que ces informations soient utilisées à des fins de communication. Ses droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés auprès de l'Association ayant recueilli ces informations.